

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Prilly, le 3 mai 2019

L'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE est convoquée

Judi 6 juin 2019, à 19 heures,
A Mex, Salle Arlequin
(bâtiment jouxtant l'ancienne auberge Au Mai)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Opérations préliminaires: contrôle des présences (appel), ordre du jour
2. Assermentations
3. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil intercommunal du 5.12.2018
4. Communications du Bureau
5. Communications du Comité de direction
6. Préavis 1 – 2019 sur les comptes 2018
7. Rapport d'activité de l'ARASPE pour l'année 2018
8. Nomination d'un nouveau membre au comité de direction
9. Nomination du Bureau (selon art. 10 règlement) :
 - Président.e
 - Vice-président.e
 - Scrutateur.trice.s
 - Scrutateur.trice.s suppléant.e.s
10. Nomination de la Commission de gestion (Communes de Vuflens-la-Ville, Bercher, Bettens, Bioley-Orjulaz et Bottens)
11. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)
12. Questions et divers

Au nom du Conseil intercommunal

La Présidente :



Corinne von Känel Miranda

La Secrétaire :



Martine Seiler